

MEN discussions priorité au primaire, collège, socle

lundi 15 octobre

Les discussions se sont ouvertes, avec l'ensemble des organisations syndicales, en présence du ministre qui a conduit les échanges et présenté ce qu'il souhaite mettre dans la loi. En première partie de l'après-midi la séance a porté sur la priorité au primaire, le socle et le lien école-collège. Vous trouverez ci-dessous dans l'ordre des discussions les éléments présentés.

Maternelle

Dans la LOI : le ministre compte redéfinir des missions de l'école maternelle, afin qu'elle retrouve sa spécificité et ne soit pas comprise juste comme une préparation au CP. Cela fera l'objet d'une modification du code de l'éducation.

Nouveauté : les trois ou quatre années d'école maternelle feraient partie du cycle 1, afin d'éviter toute dérive de primarisation.

Pour favoriser l'approche particulière de la pédagogie à l'école maternelle et à l'accueil des jeunes enfants, des discussions s'ouvriront rapidement avant janvier 2013, sur les maquettes des futurs masters des Espe, afin de remettre en place rapidement une formation spécifique aux problématiques de la maternelle.

Sur ces aspects, les propositions du SNUipp-FSU ont été entendues.

Dans les textes réglementaires, des critères seront définis pour la scolarisation des moins de trois ans. Le SNUipp-FSU a exigé des conditions d'accueil et de scolarisation des plus petits (taux d'encadrement, effectifs, collaboration avec les personnels petite enfance, matériel et locaux adaptés, lien avec les familles...). Une circulaire est programmée en janvier 2013 avec discussions.

Ecole élémentaire

Dans la LOI, les engagements du ministre recouvrent la redéfinition des missions, comprenant la place de l'éducation artistique et musicale, l'enseignement d'une langue vivante étrangère dès le CP et l'éducation à la morale laïque.

En corollaire, cela renvoie au travail du futur conseil national des programmes.

Dans les textes réglementaires, le dispositif "Plus de maîtres que de classes" donnera lieu à une circulaire en janvier 2013 avec discussion et application pour la rentrée de septembre avec des premières dotations.

En janvier 2013 un groupe de travail identifiera l'utilisation optimale de ces moyens nouveaux, une circulaire en informera les académies pour la rentrée 2013 : les équipes de circonscription doivent pouvoir, dès le printemps, anticiper l'accompagnement des équipes concernées.

Le SNUipp-FSU souhaite bien préparer le rendez-vous du "plus de maîtres" et demande que soit précisée, en termes de programmation, la montée en puissance du dispositif pour les années à venir. Il ne s'agit pas notamment de recommencer la confusion des genres entre aides spécialisées et aides ordinaires. Les difficultés lourdes ne peuvent être que du ressort des Rased, sur lesquels le rapport de la concertation est manifestement silencieux et dont il faut rappeler l'importance. Le SNUipp-FSU rappelle que le dispositif "plus de maîtres" ne doit pas être pensé comme un dispositif de soutien mais comme un dispositif permettant de travailler autrement. Enfin, le SNUipp-FSU demande que, dans le cadre de la réécriture des programmes, soient repensées les "éducations à" pour qu'elles trouvent leur place sans alourdir les emplois du temps.

La question de l'enseignement et non d'une initiation d'une LVE dès le CP n'avait pas fait l'objet de demandes lors de la concertation et souhaite un bilan préalable de la généralisation en CE1. Il rappelle le manque de formation des enseignants et exprime sa crainte, à vouloir aller trop vite, de charger encore la barque des enseignants.

Le ministre reconnaît que la décision concernant la langue vivante en CP a été prise au plus haut niveau en raison de la nécessité de voir la France progresser dans ce domaine où elle est particulièrement faible. Il s'engage pour une redéfinition des missions des Rased, en lien avec le nouveau dispositif qui ne saurait s'y substituer. La programmation des moyens demandée lui paraît cependant de nature à entraver toute souplesse dans la mise en oeuvre, et peu apte à permettre évolutions et adaptations.

Socle

Dans la LOI, il sera précisé que la Nation doit définir ce qu'elle doit à chaque enfant. Un article présentera un nouveau socle appelé "socle commun de connaissances, de compétences et de culture". Pour le ministre, ce nouveau socle doit être modifié dans sa compréhension idéologique puisqu'il s'agit de permettre à chaque jeune de se développer et de pouvoir continuer des études, le socle doit être un tremplin et ne peut être conçu comme une fin en soi.

Dans les textes réglementaires, il s'agira de définir les contenus d'enseignement. Ce serait le travail du nouveau conseil supérieur des programmes.

Pour le SNUipp-FSU, cette nouvelle définition des savoirs indispensables doit viser à la réussite de tous les élèves et permettre la poursuite des études pour tous. La redéfinition du socle en y intégrant les dimensions portées par notre conception de la culture commune nécessite cependant de clarifier les choses. Maintenir simultanément socle et programmes ne peut aboutir à avoir une double prescription qui crée des incohérences.

Organisation des cycles

Dans les textes réglementaires, le ministre propose d'organiser la scolarité en cycles de trois années. Après le cycle de l'école maternelle (3 ou 4 ans), il pourrait exister un cycle CP/CE1/CE2, puis un cycle CM1/CM2/6ème. L'idée d'un cycle à cheval entre école, et collège ne renvoie ni à la mise en oeuvre de la bivalence au collège, ni à une "secondarisation" du premier degré, mais, dit-il, à une volonté de mieux organiser les liens entre les niveaux. Un conseil pédagogique commun institutionnel, école-collège, pourrait favoriser les articulations.

Pour le SNUipp-FSU, si les articulations entre niveaux, et notamment entre l'école et le collège, doivent être améliorées, la formule pourrait vite ressembler à une coquille vide ou, a contrario, à une usine à gaz qui créerait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait. Les réalités géographiques notamment rendent la mise en oeuvre peu réaliste. Plutôt que d'inscrire dans la loi une décision bien éloignée des réalités, il semble préférable de travailler aux continuités en favorisant le travail en commun des équipes, en œuvrant à la mise en place de formations communes pour que les enseignants connaissent les caractéristiques des autres niveaux d'enseignement que le leur, à une plus grande cohérence des programmes. La mise en place d'un conseil pédagogique commun interroge sur sa mise en oeuvre concrète : sur quels temps, avec quels moyens, ne serait-ce que pour les frais de déplacement occasionnés ? Avec quel pilotage, par qui ?

Les nouveaux rythmes éducatifs : Premières propositions du ministre. Les exigences du SNUipp-FSU

mardi 16 octobre

Le ministre a confirmé la volonté présidentielle du passage de la semaine à 4,5 journées de classe. Il a soumis aux organisations syndicales une série de premières propositions. Le nombre de semaines resterait à 36 semaines. Le zonage des vacances de printemps et d'hiver subsisterait. Aucun zonage ne serait proposé pour les grandes vacances.

La journée scolaire serait de 5 heures, de 3 heures pour la demi journée supplémentaire. En conséquence, un allègement des programmes est prévu pour la rentrée 2013. Une négociation devrait avoir lieu sur ce sujet à partir de janvier prochain.

L'aide personnalisée serait supprimée et remplacée par une aide aux devoirs ou travail personnel pris en charge par l'enseignant après 15h30.

Un premier scénario soumis à discussion

Actuellement, le volume d'enseignement devant élève est de 24 heures hebdomadaires, s'y ajoutent 3 heures réparties en 108 heures annuelles (60 heures d'aide personnalisée + 18 heures de formation pédagogique + 6 heures de participation au conseil d'école + 24 heures de concertation et de relation avec les familles).

A partir de la rentrée, le volume d'enseignement devant élèves pourrait passer à 23 heures hebdomadaires + 2 heures (½ heure par jour) pour un temps d'aide aux devoirs ou d'accompagnement ; 2 heures seraient à redéfinir pour la formation pédagogique, les conseils d'école, la concertation et les relations avec les familles.

Dans ce cadre, les élèves pourraient finir l'école à 15h30. Les élèves bénéficieraient alors d'aide aux devoirs prises en charge par les enseignants et d'activités culturelles et sportives assurées par les collectivités locales. Le volume horaire et la répartition des élèves entre ces deux activités restent à discuter avec les syndicats et les collectivités locales. Au vu du scénario ministériel, les enseignants assurant ½ heure par jour d'aide aux devoirs finiraient leur service à 16 heures.

Comme exigé par le SNUipp-FSU, le ministre a annoncé qu'au vu du coût (garde d'enfant, frais de déplacement) que représente le mercredi matin supplémentaire, des éléments de compensation financière seront à discuter dans les négociations.

De lourdes questions à négocier ... Des exigences fortes pour le SNUipp-FSU

- Quelle est la visée pédagogique de ce temps d'aide aux devoirs ? Comment cela se traduit en maternelle ? Ce temps doit-il être de 2 heures hebdomadaires ? Se fera t-il en petit groupe ou en groupe classe ? **Pour le SNUipp-FSU**, ces questions sont très importantes. Les choix opérés auront des incidences sur l'organisation du travail pédagogique, les rythmes et la réussite des élèves, la charge de travail des enseignants...

Si ce temps d'aide aux devoirs se fait avec toute la classe, cela reviendrait à enseigner 25 heures par semaine. Que ce soit pour les élèves pour qui la réforme est mise en oeuvre ou pour les enseignants qui la subiront, le quotidien ne sera pas amélioré.

- Le niveau d'implication des collectivités locales sera déterminant. Elles auront à prendre en charge un nouveau temps ce qui génère un coût supplémentaire et des contraintes nouvelles (locaux, animateurs). **Pour le SNUipp-FSU**, cela ne doit pas entraîner de nouvelles inégalités dans l'offre éducative proposée aux élèves. L'Etat doit s'engager en mettant en

place un système de péréquation pour les communes les moins riches.

- Le temps de service des enseignants va être redéfini en 3 temps (23 heures enseignement devant élèves + 2 heures aide aux devoirs + ?? heures pour les missions de formation pédagogiques, conseil d'école et concertation). **Pour le SNUipp-FSU**, la négociation doit être l'occasion d'alléger le temps de service des enseignants.
- Quand seront placées les animations pédagogiques ? **Pour le SNUipp-FSU**, il faut « sanctuariser » le mercredi après-midi.
- Le ministre annonce une compensation financière. **Pour le SNUipp-FSU**, c'est indispensable. Cela doit se traduire par une revalorisation significative.

La nouvelle organisation de la journée doit concilier l'intérêt des élèves comme celui des enseignants. Il s'agit de mettre en place un rythme de travail plus apaisé et plus serein. Au delà de l'organisation du temps, cela passe par de nombreux paramètres.

Dans la classe : baisse des effectifs, programmes adaptées, nouvelles évaluations, plus de maîtres que de classes.

Dans le quotidien professionnel : relation de confiance avec l'institution, fin des injonctions contradictoires et des demandes de paperasses inutiles et chronophages, prise en compte du besoin de temps pour la concertation et la relation avec les familles et les partenaires...

La méthode : le SNUipp-FSU consulte les enseignants

A partir de la semaine prochaine, le ministre compte engager des négociations en bilatérale sur les premières propositions faites lors de la discussion de ce jour et leur traduction pour l'emploi du temps des élèves et les obligations de service des enseignants, avec les organisations syndicales du 1^{er} degré. A la suite de cette négociation, le ministre compte rendre un arbitrage pour fin novembre afin que les collectivités locales puissent s'organiser pour la rentrée 2013.

L'avenir des conditions de vie personnelle et professionnelle des enseignants ne doit pas se décider en une semaine. Il ne se jouera pas sans eux. Leur avis doit donc être entendu.

Nous vous adresserons un questionnaire pour que vous puissiez vous exprimer, mais ce n'est pas suffisant à nos yeux : chaque enseignant doit pouvoir débattre et échanger avec ses collègues dans le cadre d'une réelle concertation, pour que les négociations débouchent sur une vraie transformation de l'école, pour les élèves et les personnels.